

**ROVRAL<sup>md</sup> FLO**  
**FONGICIDE**  
**CONTIENT DE L'IPRODIONE**

SUSPENSION

POUR LA SUPPRESSION DES MALADIES DU  
CANOLA ET DE LA LUZERNE (CULTIVÉE POUR LA SEMENCE)

**USAGE AGRICOLE**

PRINCIPE ACTIF : IPRODIONE.....240g/L

Ce produit contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,014% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 29315  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT : IRRITE LA PEAU ET LES YEUX

<b>EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)</b>
---

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

**CONTENU NET : 1L - 1050L**

**LABEL**

**RESTRICTIONS D'EMPLOI :**

Ne pas entreposer le Fongicide ROVRAL FLO près de la nourriture de consommation humaine ou animale. Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'emploi. Ne pas contaminer l'eau domestique ou d'irrigation. Empêcher la dérive de pulvérisation sur l'avoine. Ce produit ne doit pas être appliqué lorsque les conditions favorisent le ruissellement. Ne pas appliquer immédiatement après une averse. Si la précipitation est imminente, retarder la pulvérisation.

**PRÉCAUTIONS :**

**GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS.** Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mettre des gants protecteurs et une combinaison pour manipuler le Fongicide ROVRAL FLO. Bien se laver les mains et la peau exposée après avoir manipulé le concentré et après l'application. Peut être nocif en cas d'inhalation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation..

**Risques environnementaux :** Ne pas appliquer directement sur l'eau. Il faut éviter la surpulvérisation ou la dérive vers des habitats écologiquement fragiles. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle en direction de zones terrestres écologiquement fragiles telles que secteurs boisés, plantations brise-vent, terres à bois, cultures en couloirs, pâturages, parcours, terres broussailleuses et fossés recouverts de végétation, ainsi que d'habitats aquatiques écologiquement fragiles tels que bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, lacs, rivières, cours d'eau, réservoirs et marécages. Ne pas appliquer ces zones sensibles par application directe, élimination des déchets ou nettoyage de l'équipement. Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter l'étiquette des produits d'association et appliquer la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) prévue pour ces produits dans le mélange en cuve.

**Applications aériennes :** La dérive aérienne est accrue dans certaines conditions météorologiques. Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat, lorsque le vent souffle en rafales ou lorsqu'il souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol sur le lieu de l'épandage.

**Applications avec rampes terrestres :** Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'œil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

**CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :** Préserver du gel.

**ÉLIMINATION : Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

**Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

**Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

**ROVRAL<sup>md</sup> FLO**  
**FONGICIDE**  
**CONTIENT DE L'IPRODIONE**

SUSPENSION

POUR LA SUPPRESSION DES MALADIES DU  
CANOLA ET DE LA LUZERNE (CULTIVÉE POUR LA SEMENCE)

**USAGE AGRICOLE**

PRINCIPE ACTIF : IPRODIONE.....240g/L  
Ce produit contient de la 1,2-benzisothiazolin-3-one à raison de 0,014% à titre d'agent de conservation

N° D'HOMOLOGATION : 29315  
LOI SUR LES PRODUITS ANTIPARASITAIRES

LIRE L'ÉTIQUETTE ET LA BROCHURE AVANT L'EMPLOI

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS



ATTENTION

POISON

AVERTISSEMENT : IRRITE LA PEAU ET LES YEUX

<b>EN CAS D'URGENCE, TÉLÉPHONER AU 1-800-331-3148 (24 H SUR 24)</b>
---

FMC of Canada Limited  
6755 Mississauga Road, Suite 204  
Mississauga, ON L5N 7Y2  
1-833-362-7722

**BOOKLET**

**RESTRICTIONS D'EMPLOI :**

Ne pas entreposer le Fongicide ROVRAL<sup>md</sup> FLO près de la nourriture de consommation humaine ou animale. Nettoyer à fond l'équipement d'application après l'emploi. Ne pas contaminer l'eau domestique ou d'irrigation. Empêcher la dérive de pulvérisation sur l'avoine. Ce produit ne doit pas être appliqué lorsque les conditions favorisent le ruissellement. Ne pas appliquer immédiatement après une averse. Si la précipitation sont imminente, retarder la pulvérisation.

**PRÉCAUTIONS :**

GARDER HORS DE LA PORTÉE DES ENFANTS. Éviter le contact avec la peau et les yeux. Mettre des gants protecteurs et une combinaison pour manipuler le Fongicide ROVRAL<sup>md</sup> FLO.

Bien se laver les mains et la peau exposée après avoir manipulé le concentré et après l'application. Peut être nocif en cas d'inhalation. Éviter de travailler dans le brouillard de pulvérisation.

**Risques environnementaux :** Ne pas appliquer directement sur l'eau. Il faut éviter la surpulvérisation ou la dérive vers des habitats écologiquement fragiles. Ne pas pulvériser lorsque le vent souffle en direction de zones terrestres écologiquement fragiles telles que secteurs boisés, plantations brise-vent, terres à bois, cultures en couloirs, pâturages, parcours, terres broussailleuses et fossés recouverts de végétation, ainsi que d'habitats aquatiques écologiquement fragiles tels que bourbiers, étangs, fondrières des Prairies, lacs, rivières, cours d'eau, réservoirs et marécages. Ne pas appliquer ces zones sensibles par application directe, élimination des déchets ou nettoyage de l'équipement. Lorsqu'un mélange en cuve est utilisé, consulter l'étiquette des produits d'association et appliquer la zone tampon la plus grande (la plus restrictive) prévue pour ces produits dans le mélange en cuve.

**Applications aériennes :** La dérive aérienne est accrue dans certaines conditions météorologiques. Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat, lorsque le vent souffle en rafales ou lorsqu'il souffle à plus de 16 km/h à hauteur de vol sur le lieu de l'épandage.

**Applications avec rampes terrestres :** Ne pas appliquer durant les périodes de calme plat ou lorsque le vent souffle en rafales.

**PREMIERS SOINS :**

**En cas d'ingestion,** appeler un centre anti-poison ou un médecin immédiatement pour obtenir des conseils sur le traitement. Ne pas faire vomir à moins d'avoir reçu le conseil de procéder ainsi par le centre anti-poison ou le médecin. Ne donner aucun liquide à la personne empoisonnée. Ne rien administrer par la bouche à une personne inconsciente.

**En cas de contact avec les yeux,** garder les paupières écartées et rincer doucement et lentement avec de l'eau pendant 15 à 20 minutes. Le cas échéant, retirer les lentilles cornéennes au bout de 5 minutes et continuer de rincer l'oeil. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas de contact avec la peau ou les vêtements,** enlever tous les vêtements contaminés. Rincer immédiatement la peau à grande eau pendant 15 à 20 minutes. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

**En cas d'inhalation,** déplacer la personne vers une source d'air frais. Si la personne ne respire pas, appeler le 911 ou une ambulance, puis pratiquer la respiration artificielle, de préférence le bouche-à-bouche, si possible. Appeler un centre anti-poison ou un médecin pour obtenir des conseils sur le traitement.

Emporter le contenant, l'étiquette ou prendre note du nom du produit et de son numéro d'homologation lorsqu'on cherche à obtenir une aide médicale.

**RENSEIGNEMENTS TOXICOLOGIQUES :** Ce produit contient des distillats de pétrole. Le vomissement peut causer une pneumonie par aspiration. Administrer un traitement symptomatique.

**CONDITIONS D'ENTREPOSAGE :**

Préserver du gel.

### **ÉLIMINATION :**

#### **Contenants recyclables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. Il s'agit d'un contenant recyclable qui doit être éliminé à un point de collecte des contenants. S'enquérir auprès de son distributeur ou de son détaillant ou encore auprès de l'administration municipale pour savoir où se trouve le point de collecte le plus rapproché. Avant d'aller y porter le contenant :

1. Rincer le contenant trois fois ou le rincer sous pression. Ajouter les rinçures au mélange à pulvériser dans le réservoir.
2. Rendre le contenant inutilisable.

S'il n'existe pas de point de collecte dans votre région, éliminer le contenant conformément à la réglementation provinciale.

#### **Contenants à remplissages multiples :**

En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (au distributeur ou au détaillant). Il doit être rempli avec le même produit par le distributeur ou par le détaillant. Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins.

#### **Contenants réutilisables :**

Ne pas utiliser ce contenant à d'autres fins. En vue de son élimination, ce contenant peut être retourné au point de vente (distributeur ou détaillant).

Pour tout renseignement concernant l'élimination des produits non utilisés ou dont on veut se départir, s'adresser au fabricant ou à l'organisme de réglementation provincial. S'adresser également à eux en cas de déversement ainsi que pour le nettoyage des déversements.

**AVIS À L'UTILISATEUR :** Ce produit antiparasitaire doit être employé strictement selon le mode d'emploi qui figure sur la présente étiquette. L'emploi non conforme à ce mode d'emploi constitue une infraction à la *Loi sur les produits antiparasitaires*. L'utilisateur assume les risques de blessures aux personnes ou de dommages aux biens que l'utilisation du produit peut entraîner.

### **MODE D'EMPLOI :**

Pour mélanger, verser la moitié de la quantité d'eau requise dans le réservoir; incorporer le Fongicide ROVRAL<sup>md</sup> FLO en remuant et ajouter le reste d'eau. S'assurer de bien mélanger. Bien agiter avant chaque application et poursuivre l'agitation durant l'épandage. La solution de pulvérisation doit être utilisée dès que possible le jour même de sa préparation, surtout si l'eau utilisée pour le mélange est alcaline (pH supérieur à 7). Le Fongicide ROVRAL<sup>md</sup> FLO ne doit pas être mélangé à d'autres pesticides, adjuvants ou engrais, sauf aux endroits indiqués.

### **CANOLA**

### **SUPPRESSION DE LA POURRITURE SCLÉROTIQUE ET RÉPRESSION DE LA TACHE NOIRE ALTERNARIENNE**

#### **Période d'application :**

Appliquer le Fongicide ROVRAL <sup>md</sup> FLO lorsque le canola est au stade de floraison 20-50 %, soit environ 4 à 8 jours après le début de la floraison de la culture.

Une application de fongicide au stade de floraison 20-30% assurera une protection optimale. Ce stade débute avant la chute des pétales; l'application permettra de protéger un maximum de pétales.

Le Fongicide ROVRAL <sup>md</sup> FLO peut être appliqué jusqu'au stade de floraison 50 %, soit lorsque la culture affiche le jaune le plus vif et avant la perte de nombreux pétales.

**Doses :**

**Applications uniques** : Appliquer de 2,1 à 3,1 L/ha de Fongicide ROVRAL <sup>md</sup> FLO comme application au sol dans 100 litres d'eau par hectare, ou comme application aérienne dans au moins 45 litres d'eau par hectare. La dose de 2,1 L/ha est recommandée pour la plupart des cultures de canola; toutefois, la dose plus élevée est recommandée pour les champs habituellement gravement infestés et aux densités de semis élevées. Un épandage uniforme des plants est essentiel.

**Applications fractionnées** : Appliquer le Fongicide ROVRAL <sup>md</sup> FLO à la dose de 1,05 à 1,56 L/ha suivi d'une dose de 1,05 L/ha comme application au sol dans 100 litres d'eau par hectare, ou comme application aérienne dans au moins 45 litres d'eau par hectare. La première application doit être faite au stade de floraison 20 % du canola. La seconde application doit être faite au stade de floraison 50 % du canola. On recommande la dose plus élevée à la première application pour les champs habituellement gravement infestés et aux densités de semis élevées. Un épandage uniforme des plants est essentiel

**SUPPRESSION DE LA POURRITURE SCLÉROTIQUE DANS LES CAS D'UNE FAIBLE INFESTATION**

**Épandage unique à dose réduite** : Le Fongicide ROVRAL FLO peut être appliqué à une dose réduite de 1,56 L/ha dans les cas de faible infestation et de faible densité de culture. Cette dose doit également être utilisée pour l'épandage terrestre dans 100 litres d'eau par hectare, ou pour l'épandage aérien dans au moins 45 litres d'eau par hectare. L'épandage uniforme des plants est essentiel.

**SUPPRESSION DE LA TACHE NOIRE ALTERNARIENNE**

La suppression de la tache noire alternarienne demande une application de Fongicide ROVRAL <sup>md</sup> FLO au **stade du début de la cosse verte**. Le Fongicide ROVRAL <sup>md</sup> FLO peut être appliqué en un seul épandage à raison de 2,1 L/ha au stade du début de la cosse verte, ou comme traitement à raison de 1,05 L/ha au stade de floraison 20- 50 % suivi d'un autre traitement fractionné de 1,05 L/ha au stade du début de la cosse verte. Si un traitement de 2,1 à 3,1 L/ha a été effectué au stade de floraison 20-50 %, la pourriture sclérotique sera également supprimée.

Ne pas faire plus de 2 applications par saison.

Suivre un délai d'attente avant la récolte de 38 jours.

**Stade du début de la cosse verte** : Presque toutes les cosses de canola sont entièrement formées et encore vertes et seules de rares fleurs ou des cosses sous-développées apparaissent au sommet du plant.

**NOTE À L'ACHETEUR/L'UTILISATEUR :** Le MODE D'EMPLOI de ce produit pour l'usage spécial décrit ci-après a été rédigé par des personnes autres que FMC of Canada Limited et est homologué par Santé Canada dans le cadre du Programme d'extension du profil d'emploi pour les usages limités demandés par les utilisateurs. FMC of Canada Limited ne formule aucune allégation et n'offre aucune garantie concernant l'efficacité du produit ou à la tolérance des cultures (phytotoxicité) lorsque ce produit est employé sur les cultures figurant ci-après. En foi que quoi l'acheteur et l'utilisateur assument tous les risques relatifs à l'efficacité du produit et à la tolérance des cultures, et ils acceptent de dégager FMC of Canada Limited de toute responsabilité liée à des réclamations relatives à l'efficacité ou à la phytotoxicité du produit lorsque celui-ci est appliqué aux fins des usages décrits sur l'étiquette ci-après.

**LUZERNE CULTIVÉE POUR LA SEMENCE (pour utilisation en Saskatchewan, en Alberta, au Manitoba et dans la région de la rivière de la Paix en Colombie-Britannique) :**

#### **SUPPRESSION DE SCLEROTINIA**

**Période d'application :** Appliquer le Fongicide ROVRAL<sup>md</sup> FLO lorsque la culture est au stade de floraison 20 à 50 %.

**Dose :** Faire une seule application du Fongicide ROVRAL<sup>md</sup> FLO à raison de 2,1 à 3,1 L/ha. Faire un épandage terrestre dans 100 litres d'eau à l'hectare. La dose de 2,1 L/ha est recommandée pour la plupart des cultures de luzerne (cultivée pour la semence); toutefois, la dose plus élevée est recommandée pour les champs habituellement gravement infestés et aux densités de semis élevées. Une bonne couverture des plantes est essentielle.

Le délai d'attente avant la récolte est de 38 jours.

**Restriction d'emploi :** La luzerne traitée ne doit pas servir à nourrir les animaux.

#### **RECOMMANDATIONS SUR LA GESTION DE LA RÉSISTANCE**

Gestion de la résistance, le Fongicide ROVRAL<sup>md</sup> FLO, fongicide du Groupe 2. Toute population fongique ou bactérienne peut renfermer des individus naturellement résistants à Fongicide ROVRAL<sup>md</sup> FLO et à d'autres fongicides du Groupe 2. Il peut se produire une perte progressive ou complète d'efficacité lorsque ces fongicides sont appliqués à répétition sur les mêmes champs. Il peut exister d'autres mécanismes de résistance sans lien avec le site ou le mode d'action, mais qui sont spécifiques à des composés chimiques, comme un métabolisme accru. Il est recommandé de suivre des stratégies appropriées de gestion de la résistance.

Pour retarder l'acquisition de la résistance aux fongicides :

Dans la mesure du possible, alterner le Fongicide ROVRAL<sup>md</sup> FLO ou les fongicides du même Groupe 2 avec des fongicides appartenant à d'autres groupes et qui éliminent les mêmes organismes pathogènes. Utiliser des mélanges en cuve contenant des fongicides provenant d'un groupe différent, si cet emploi est permis. Utiliser les fongicides dans le cadre d'un programme de lutte intégrée comprenant des inspections sur le terrain, des relevés d'utilisations antérieures de pesticides et sur l'assolement, et faisant place à la possibilité d'intégrer des pratiques de labour (ou d'autres méthodes mécaniques) ou de lutte culturale, biologique, ou d'autres formes de lutte chimique. Inspecter les populations fongicides traitées pour y découvrir les signes de l'acquisition d'une résistance. Lorsque la maladie continue de progresser après traitement avec ce produit, ne pas augmenter la quantité utilisée. Cesser d'employer le produit et passer à

un autre fongicide ayant un site ou un mode d'action différent, si possible. Pour des cultures précises ou des organismes nuisibles précis, s'adresser au spécialiste local des interventions sur le terrain ou à un conseiller agréé pour toute autre recommandation relative à la gestion de la résistance aux pesticides ou encore à la lutte intégrée.

Pour plus d'informations ou pour signaler des cas possibles de résistance, s'adresser à FMC Corporation au 1-833-362-7722.

**Applications aériennes :**

Épandre seulement avec un avion ou un hélicoptère réglé et étalonné pour être utilisé dans les conditions atmosphériques de la région et selon les taux et directives figurant sur l'étiquette.

Les précautions à prendre ainsi que les directives et taux d'épandage à respecter sont propres au produit. Lire attentivement l'étiquette et s'assurer de bien la comprendre avant d'ouvrir le contenant. Utiliser seulement les quantités recommandées pour l'épandage aérien qui sont indiquées sur l'étiquette. Si, pour l'utilisation prévue du produit, aucun taux d'épandage aérien ne figure sur l'étiquette, on ne peut utiliser ce produit, et ce, quel soit le type d'appareil aérien disponible.

S'assurer que l'épandage est uniforme. Afin d'éviter que le produit ne soit épandu de façon non uniforme (épandage en bandes, irrégulier ou double), utiliser des marqueurs appropriés.

**Mises en garde concernant l'utilisation :**

Épandre seulement quand les conditions météorologiques à l'endroit traité permettent une couverture complète et uniforme de la culture visée. Les conditions favorables spécifiques à l'épandage aérien décrites dans *le Guide national d'apprentissage: Application des pesticides par aéroneuf*, développé par le Comité fédéral, provincial et territorial sur la lutte antiparasitaire et les pesticides doivent être présentes.

Ne pas épandre de pesticides sur les étendues d'eau. Éviter que la dérive n'atteigne une étendue d'eau ou tout autre endroit non visé. Les zones tampons indiquées devraient être respectées.

Les grosses gouttelettes sont moins sujettes à la dérive; il faut donc éviter les pressions et les types de buses qui permettent la formation de fines particules (brume). Ne pas épandre par temps mort ou lorsque la vitesse du vent et son orientation peuvent provoquer une dérive. Ne pas épandre également lorsque le vent souffle en direction d'une culture, d'un jardin, d'un habitat terrestre (plantations brise-vent, etc.) ou aquatique vulnérable.

**Mises en garde concernant l'opérateur antiparasitaire:**

Ne pas permettre au pilote de mélanger les produits chimiques qui seront embarqués à bord de l'appareil. Il peut toutefois charger des produits chimiques pré-mélangés contenus dans un système fermé.

Il serait préférable que le pilote puisse établir une communication à chaque emplacement traité au moment de l'épandage.

Le personnel au sol de même que les personnes qui s'occupent des mélanges et du chargement doivent porter des gants résistant aux produits chimiques, des combinaisons et des lunettes ou un masque les protégeant contre les produits chimiques durant le mélange des produits, le chargement, le nettoyage et les réparations. Lorsque les précautions qu'on recommande à l'opérateur de prendre sont plus strictes que les recommandations générales qui figurent sur les étiquettes pour épandage avec pulvérisateur terrestre, suivre les précautions les plus rigoureuses.

PMRA Approved 2020-1059

2020-06-12

Tout le personnel doit se laver les mains et le visage à grande eau avant de manger et de boire. Les vêtements protecteurs, la cabine de pilotage de l'avion et les cabines des véhicules doivent être décontaminés régulièrement.

**Mises en garde propre au produit :**

Lire attentivement l'étiquette au complet et bien la comprendre avant d'ouvrir ce contenant. Pour toute question, appeler le fabricant en composant le 1-833-362-7722. Pour obtenir des conseils techniques, contacter le distributeur ou un conseiller agricole provincial. L'épandage de ce produit spécifique doit répondre aux exigences suivantes.

Volume : Appliquer à la dose recommandée dans un volume de pulvérisation d'au moins 45 litres par hectare.

ROVRAL<sup>md</sup> sont des marques de commerce de FMC Corporation ou d'une société affiliée.